MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2012 DAC 730 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association L'étoile du nord (18e).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique municipale d'aide aux lieux de création contemporaine dramatique et chorégraphique, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre aide à l'association L'étoile du nord, qui gère le théâtre L'étoile du nord, 16, rue Georgette Agutte, 75018 Paris.

La Ville de Paris subventionne cette association depuis 1979. Scène conventionnée pour la danse, elle bénéficie également du soutien du Ministère de la Culture. Ce lieu, qui se compose d'une salle de 200 places, est dirigé par Jean Macqueron. Chaque année, L'étoile du nord programme des spectacles de danse et de théâtre tous publics, auxquels s'ajoutent plusieurs spectacles pour le jeune public.

Le projet artistique de L'étoile du nord consiste essentiellement en une politique de résidences d'auteurs d'une durée moyenne de deux ans. Les auteurs sont invités avec leurs équipes à effectuer un travail de recherche et de création.

En matière de programmation jeune public, L'étoile du nord s'efforce de présenter des spectacles à trois niveaux d'accessibilité 3, 6 et 8 ans, de défendre un travail de recherche et de compagnonnage entre l'auteur et le metteur en scène, une pluridisciplinarité entre théâtre, danse et musique enfin, de rechercher de nouveaux publics groupes de jeunes, groupes sociaux ou médicaux-sociaux.

Par ailleurs, L'étoile du nord mène des actions de médiation dans les 17e et 18e arrondissements et à Saint-Ouen. Tout au long des résidences organisées par le théâtre, des rencontres sont proposées au public éclairant chaque étape du processus de création.

En 2011 L'étoile du nord a présenté 22 spectacles, pendant 182 représentations, qui ont été vus par 9.461 spectateurs dont 6.925 payants.

En 2012, L'étoile du nord présente notamment les spectacles suivants : Une entreprise laborieuse de Hanokh Levin, et Juste la fin du monde de Jean-Luc Largarce, deux spectacles mis en scène par Serge Lipszyc, Poucet, le temps des mensonges, de Jeanne Béziers, Cinq Carnets de Bernard Sultan et Open Space OS1, un travail d'accompagnement de huit jeunes chorégraphes du 26 décembre 2012 au 19 janvier 2013.

La direction du théâtre envisage de procéder au remplacement des fauteuils de la salle, à l'achat de deux tapis de danse, à l'acquisition de matériel de projection et à des travaux de peinture. Le budget de cette opération est estimé à 82.604,27 euros HT.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer une subvention d'équipement de 10.000 euros à l'association L'étoile du nord. L'Etat participera à cette opération à hauteur de 20.000 euros, la Région Ile de France à 19.604 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer, et de m'autoriser à signer la convention annexée au présent projet qui fixe les conditions de versement.

Le Maire de Paris

2012 DAC 730 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association L'étoile du nord (18e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association L'étoile du nord une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 10.000 euros .est attribuée à l'association L'étoile du nord, 16 rue Georgette Agutte – 75018 Paris afin de participer au financement des travaux de remplacement des fauteuils de la salle, de l'achat de deux tapis de danse, de l'acquisition de matériel de projection et de travaux de peinture. D02076 ; SIMPA 16322 : 2012_06889.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris rubrique 33, nature 2042, rubrique 33, ligne VE40003, Crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 12 V00458 DAC.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.